

Signature d'une convention de financement entre la Mauritanie et l'AFD

1,3 milliard d'ouguiya pour la réalisation d'un programme d'adduction d'eau potable dans des centres semi-urbains au Gorgol et au Guidimaka

Une convention d'un montant de 4 millions d'euros soit l'équivalent de 1,3 milliard d'ouguiya a été signée mardi à Nouakchott entre notre pays et l'Agence Française de Développement (A.F.D).

Cette subvention est destinée à financer un programme d'adduction d'eau potable dans les centres semi urbains des deux wilayas du Gorgol et du Guidimaka. Le programme dont le coût est estimé à 6 millions d'euros sera financé par l'A.F.D, à hauteur de 4 millions d'euros ainsi que par l'Etat mauritanien, à hauteur de 2 millions d'euros, sur les ressources de fonds de contrepartie.

Ce concours s'inscrit dans le prolongement des efforts financiers (prêts, subventions et fonds de contrepartie) déjà consentis par l'AFD et la coopération française en termes d'appui institutionnels, de politique sectorielle et de développement des infrastructures d'hydraulique au bénéfice de l'Etat, de la Société Nationale d'Eau et des collectivités locales.

L'objectif du programme est de fournir de l'eau potable dans les petits centres aujourd'hui dépourvus de réseaux tout en améliorant leurs conditions d'assainissement. Ce programme, selon la disponibilité de la ressource en eau issue des forages, devrait concerner une vingtaine de petits centres et toucher une population d'environ 50.000 personnes. En favorisant l'accès à l'eau potable, le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations. Il contribuera au développement économique des régions concernées, dont les taux de pauvreté sont les plus élevés du pays. Le programme a pour ambition une distribution d'eau à des prix économiques accessibles aux populations pauvres. Il entend favoriser, outre le développement de petits opérateurs privés, le processus de décentralisation en impliquant les communes dans un rôle de régulation de proximité.

La maîtrise du programme sera confiée à la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA) du ministère de l'Hydraulique et de l'Energie. Une fois leur réalisation achevée, le suivi et la gestion des réseaux seront assurés par l'Agence Nationale d'Eau Potable et de l'Assainissement (ANEPA).

La convention a été signée par MM. Sidi Ould Didi, ministre des Affaires Economiques et du Développement et Gilles Chausse, directeur de l'Agence Française de Développement en Mauritanie en présence de MM. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar, ministre de l'Hydraulique et de l'Energie, du secrétaire général du ministère des Affaires Economiques et du Développement, M. Mohamed Ould Maaouya et Patrick Nicoloso, ambassadeur de France à Nouakchott.

A cette occasion, le ministre des Affaires Economiques a prononcé le

discours suivant :

« Permettez-moi tout d'abord de louer les bonnes relations de coopération qui existent entre la Mauritanie et la France et qui ont contribué substantiellement, à travers la mise en œuvre d'importantes actions, à l'atteinte des performances économiques et sociales enregistrées par notre pays ces dernières années. C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature de la présente convention relative au financement, par une subvention non remboursable, du projet d'Alimentation en Eau Potable de Centres Semi-Urbains dans les régions du Guidimakha et du Gorgol, d'un montant de quatre millions (4.000.000) Euros, soit l'équivalent d'un milliard trois cent millions (1.300.000.000) Ouguiyas dont l'exécution sera assurée par l'Agence Française de Développement (AFD). Ce projet vise particulièrement à améliorer les conditions de vie des populations, notamment en termes de santé et d'hygiène, et à contribuer de manière générale au développement durable des régions concernées.

En effet, les régions du Guidimakha et du Gorgol font partie des zones de grande pauvreté, peu desservies en infrastructures d'adduction d'eau potable. Par ailleurs, il s'agit de centres semi-urbains où la croissance démographique est très élevée. Par conséquent, la réalisation de cet important projet ne manquera pas de contribuer, de manière significative, à la mise en œuvre de la stratégie de



lutte contre la pauvreté, élaborée par notre pays conformément aux directives du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya, et mise en œuvre par le Gouvernement sous la conduite du Premier Ministre Maître Sghair Ould M'Bareck.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier vivement, au nom du Peuple et du Gouvernement Mauritaniens, le Peuple et le Gouvernement français pour l'aide généreuse que la République Française n'a cessé d'apporter à notre pays.

Je vous remercie ».

Quant à l'ambassadeur de France, il a indiqué que la coopération française en Mauritanie fait de l'eau un de ses secteurs de concentration afin d'apporter un appui en faveur des engagements de la déclaration du millénaire de réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.